

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HAÏPHONG

1885 : MM. Gallay et le comte d' Hilliers, fondateurs.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1887)

Le service des correspondances fluviales accorde une réduction de 50 p. c. sur le prix des passages des cavaliers et chevaux faisant constater qu'ils viennent participer à la réunion des courses du 25 décembre et une réduction de 25 p. c avec billet d'aller et retour pour 15 jours aux personnes qui s'y rendront.

1888 : constitution de la société.

SPORT

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG

DEUXIÈME RÉUNION

Dimanche 3 décembre 1893 à 3 heures
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1893)

Belle réunion, très réussie. — Tout Haïphong avait tenu à assister à ce programme de début du nouveau Comité qui mérité tous les loges pour la réussite complète de dimanche. — À part quelques critiques, sur lesquelles nous reviendrons, concernant les obstacles un peu trop... ogres, tout a assez bien marché, quoiqu'il y ait encore beaucoup à faire sur la nouvelle piste, très dure, peu unie et changeant d'aspect à mesure que les chevaux avancent. MM. Pila et Salabelle jugeaient l'arrivée. M. de Cuers donnait les départs — en passant, il les a tous parfaitement réussis —, MM. Gueugnier, Walker, etc., remplissaient les autres rôles et, pour une première, tout à marche aussi bien qu'on pouvait le désirer.

À 3 heures juste, on a commencé par le *Prix du Tuan-phu*, 1.500 mètres, 15 piastres. Six chevaux, plus ou moins étiques, viennent se ranger sous les ordres du starter ; après 1.000 mètres, c'est une dérobade et une débandade générales ; enfin, deux chevaux noirs réussissent à terminer au pas cette course beaucoup trop longue pour ce genre d'épreuve. — Durée de la course : 3 minutes 1 seconde.

Prix de la Pagode. — 50 \$. — 1.000 mètres.— *Mon premier*, 45 kg., éc. Nha-giem (Sao) 1 ; *Ramatapa*, 45 kg., M. Gueugnier (Du) 2.

Non placés : *Gambrinus*, *Nadje*.

Durée de la course : 1 minute 35 secondes. Pari mutuel à 1 \$ — 1 \$ 60 ; Gagné de 3 longueurs ; 4 longueurs du 2^e au 3^e.

Prix des Fluviales. — 125 \$. — 3.200 mètres. — *Longtchéou*, 65 kg., éc. Trang-tien, [Hop] 1 ; *Coguet*, 55 kg., éc. Trang-tien. (Tinh) 2.

Non placé : *Bac-lé*.

Durée de la course : 5 minutes 30 secondes ; pari mutuel à 1 \$ — Remboursé. — Gagné de 2 longueurs ; 4 longueurs du 2^e au 3^e.

GRAND PRIX. — 200 \$. — 2.200 mètres. — *Duc*, 50 kg., éc. Trang-tien (Tinh) ; *Louis d'Or*, 50 kg., M. Dufour (Dê) 2.

Non placés : *Quoi donc ?* Forfait *Bettina*.

Durée de la course : 3 minutes 40 secondes ; pari mutuel 1 \$ — 1 \$ 30 ; Gagné de 20 longueurs ; 10 longueurs du 2^e au 3^e.

.....
Nous reviendrons sur cette jolie réunion en souhaitant pour la prochaine le même succès que pour celle-ci. Les propriétaires d'Hanoi ont enlevé toutes les épreuves ; pourtant, il faut citer les courses très jolies de *Bac-lé Ramatapa* et *Nigro*, qui avec la dernière main, doivent sous peu être tout-à-fait prêts à gagner chacun leur prix.

Kim-Lua

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1894)

On va commencer dans quelques jours les travaux de construction des nouvelles tribunes de l'hippodrome. Les plans fournis par M. Berruer, entrepreneur à Hanoi, n'ont pu être acceptés, malgré leur cachet artistique, à cause de la dépense à laquelle leur exécution aurait entraîné la Société Hippique.

On s'est donc contenté des propositions de M. Rey ¹, entrepreneur de notre ville, qui moyennant une dépense évaluée à 4.000 piastres environ, s'engage à faire un ensemble de constructions comprenant la tribune, le pesage, un bar, les salles du comité, des jockeys, magasin, pari mutuel, etc.

HAÏPHONG

(*L'Extrême-Orient*, 7 octobre 1894)

Les membres de la Société hippique d'Haiphong se sont réunis le 1^{er} octobre courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle de l'Hôtel du Commerce, à l'effet de procéder à la nomination d'un nouveau comité.

M. Boucher ², président, a, en quelques paroles bien senties, remercié les sociétaires du bienveillant concours qu'ils ont apporté pendant l'exercice et facilité ainsi la lourde tâche qui lui incombait.

Il a ensuite rendu compte de la situation financière de la Société en faisant ressortir que, malgré la nouvelle construction qui s'élèvera à 4.500 piastres, et dont l'exécution a été confiée à M. Rey, la Société est dans une situation assez brillante.

Le comité a le ferme espoir d'obtenir le paiement de la totalité de la construction sans avoir recours aux sociétaires.

Il a déjà obtenu de M. le résident supérieur p. i. une somme de 500 piastres et il a la ferme promesse de la ville qu'elle l'aidera dans la mesure de ses moyens.

¹ Rey aurait été promu chevalier du Dragon de l'Annam pour la qualité de ses travaux à l'hippodrome.

² Charles-Eugène-Napoléon Boucher (Paris X^e, 28 mars 1856-Nice, 2 janvier 1933) : trésorier aux armées en Tunisie et au Tonkin (1^{er} nov. 1882-31 mars 1888), trésorier de l'Annam et du Tonkin (1^{er} avril 1888-31 mars 1892), trésorier de l'Algérie (28 nov. 1902-31 déc. 1904), trésorier de l'Indochine (1^{er} janvier 1905-31 déc. 1912). Chevalier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1913.

Ainsi, à l'expiration du terme convenu avec l'entrepreneur pour le paiement intégral de la construction (2 ans), la société sera en mesure de le faire sans avoir recours à sa caisse.

Une liste qui avait été établie d'avance, et envoyée aux membres de la Société en même temps que la convocation, a passé à une forte majorité.

Elle comprenait :

MM. Boucher, de Cuers, Gueuguier, de Brancion, Métaireau, Guillot et Malon.

Au cours de la séance, le Président donne lecture d'une lettre de M. de Brancion demandant que si une écurie possède plusieurs propriétaires, un seul d'entr'eux puisse faire partie du comité, comme d'ailleurs cela se pratique dans toutes les Sociétés de sport en France.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.

Le comité des sept s'est réuni ensuite pour l'élection de son bureau.

Ont été élus :

MM. Boucher, président, de Cuers vice-président, Métaireau secrétaire, de Brancion trésorier.

MM. Gueuguier, Guillot receveur des douanes et Malon restent pour le pari mutuel, le pesage etc, etc.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1894)

Le 1^{er} octobre, à 9 heures du soir, à l'Hôtel du Commerce, se sont réunis les membres de la Société hippique d'Haïphong, sur la convocation du comité arrivé au terme de son mandat.

M. Boucher, président du comité, a brièvement exposé la situation de la société :

Les sociétaires ont été heureux d'apprendre combien la situation de la société est prospère, malgré les dépenses engagées pour la restauration des tribunes, du paddock, du pesage, etc., et l'entretien de la piste.

Lecture a été ensuite donnée d'une lettre de M. de Brancion, demandant que, dans une association d'écurie de courses ou de propriétaires faisant courir sous les mêmes couleurs, un seul membre puisse faire partie du nouveau comité. Cette proposition très juste, à laquelle s'est rallié, d'ailleurs le comité sortant, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

On a procédé à l'appel des sociétaires : 75 étaient présents ou avaient remis leur procuration ; 28 absents. Sept membres étaient à élire pour former le nouveau comité. Au dépouillement du scrutin. M. Bouchet ³ a obtenu 72 voix ; M. de Cuers de Cogolin, 69 ; M. Gueugnier, 63 ; M. Guillot, 60 ; M. de Brancion, 58 ; M. Métaireau, 53 ; M. Malon. 51.

Le nouveau comité, ainsi constitué, s'est réuni aussitôt après la clôture de l'assemblée générale, pour procéder à l'élection d'un président, vice-président, secrétaire et trésorier. Ont été nommés président, M. Boucher ; vice-président, M. de Cuers ; secrétaire, M. Métaireau ; trésorier, M. de Brancion.

BAL DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG

³ Alexandre-Pierre Bouchet (1844-1924) : commandant de l'infanterie de marine en retraite, secrétaire général des Messageries fluviales du Tonkin. Voir [encadré](#).

(L'Avenir du Tonkin, 5 décembre 1894)

Samedi dernier, l'Hôtel du Commerce, resplendissant de lumière (électrique), résonnait sous les joyeux flonflons de l'excellente et vaillante petite fanfare du 10^e de marine, sous l'habile direction de son énergique chef, M. Richard. La Société hippique, dans une heureuse idée d'initiative, offrait un bal à ses sociétaires et à leur famille, ce qui préservait cette charmante soirée du tohu bohu ordinaire à tous les bals d'une invitation générale. En effet, on se retrouvait tous là, en famille, un peu nombreuse c'est vrai, mais charmante, oh combien !

Une trentaine de dames en des toilettes pleines du bon goût qui fait distinguer nos aimables Haïphonnaises ont donné par leurs grâces et leurs élégants atours un éclat tout particulier à cette petite fête ; on se sentait chez soi.

Jusqu'à minuit, on a dansé avec cet entrain endiablé que donne la jeunesse et surtout la température un peu fraîche qu'il faisait. Après un excellent souper assis (avec serviettes) et par petites tables, qui a duré jusqu'à une heure du matin, animé par la plus franche gaieté et l'appétit dévorant donné par plusieurs heures de joyeuse gymnastique.

Après le souper, a été tirée la tombola dont un billet avait été remis dès l'entrée dans la salle de bal à chaque personne, comme il en restait encore, on a vendu le restant aux enchères, ce qui n'était pas un des moindres attraits de la soirée, car c'est toujours ce moment qu'éclate invariablement la gaieté émoustillante de l'entraînement des enchères entre les concurrents. Le tirage s'est fait rapidement et les danses ont recommencé à nouveau jusqu'au matin, grande pluie de confetti et de serpentins.

[Prostitution]

Bien entendu, il est d'autres dames qu'on n'avait pas invitées, mais que leurs adorateurs découvrent toujours, celles-là, qui malgré toutes les fatigues qu'on leur a fait subir sont encore restées jusqu'au grand jour avec leurs admirateurs. On parla même de quelques-uns qui sont partis avec deux culottes ; vous les connaissez bien, n'est-ce pas, ces dames bien anciennes puisqu'elles datent de Charles VI, mais toujours si séduisantes pour d'aucuns. En somme fête charmante qui sera suivie sous peu de beaucoup d'autres.

FÊTE DE LA LOGE MAÇONNIQUE DE HAÏPHONG (L'Avenir du Tonkin, 3 janvier 1895)

On nous écrit :

Samedi soir a eu lieu le bal donné par la Loge maçonnique. Quel éclatant contraste avec le bal donné par la Société hippique tout dernièrement ! Tout le monde en a été frappé.

Le bal de l'Hippique était en même temps travesti, c'est-à-dire que sur tant de membres — et encore ne l'étaient-ils pas tous, il s'est trouvé onze dames et sept cavaliers qui se soient déguisés. Et encore les cavaliers, aux dires des dames, n'ont pas brillé par l'entrain qu'ils ont apporté aux danses, car, à deux ou trois exceptions près, le sexe fort travesti n'a pas brillé par son engouement, ni par son brio.

Et puis, c'est bien amusant pour un cavalier après avoir conduit sa danseuse au buffet et l'avoir fait se rafraîchir de devoir devant elle acquitter la carte à payer. Et pour une danseuse, surtout quand elle a du tact, c'est bien agréable d'avoir à se dire en elle-même : « Qu'est-ce que je pourrais bien boire qui ne soit pas trop cher ? » Quant une société, qui pourtant reçoit du Protectorat une subvention de 1.000 piastres, en est réduite à *offrir* à ses membres un bal qu'ils paient de leur poche, mieux vaut cent fois

n'en donner qu'un, mais le donner bien, que d'en donner deux et arriver à un résultat aussi miteux que famélique.

Décidément, les maçons ont été autrement *high life* que les *gentlemen riders*.

.....

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1895)

Le fonctionnaire coupable de détournements dont nous avons parlé est M. de Brancion, commis de résidence, fils de l'ancien préfet mort dernièrement trésorier payeur général. Jusqu'à présent, le déficit à la caisse municipale atteint 7.000 \$; il doit à la Société hippique environ 800 \$.

M. de Brandon aurait vendu pour 7.500 \$ à une maison d'Haïphong un héritage de 90.000 fr., ce qui lui aurait permis, quelques jours avant son départ, de verser 6.000 \$ sur les recettes des marchés et abattoirs qu'il avait dépensées.

Ce fonctionnaire infidèle doit, en outre, de tous les côtés ; au moins 20.000 fr. à Haïphong.

À son dernier voyage à Hanoï, il n'avait rien [moins] que 11 chevaux et six jockeys ou boys et un bagage de lord anglais.

C'est ce qui s'appelle mener la vie à grandes guides, ou jamais.

[Ségrégation]
Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 31 mai 1896, p. 2, col. 3)

La société hippique de Haïphong vient de prendre une mesure que nous signalons à la société similaire de Hanoï, car elle est destinée, croyons-nous, à augmenter considérablement les ressources consacrées au sport.

Depuis fort longtemps, les Chinois et Annamites demandaient un endroit réservé afin de pouvoir assister aux réunions de courses.

Ils ont proposé de construire à leurs frais, moyennant une redevance annuelle à la société, une tribune où ils seront seuls admis, tribune parfaitement séparée de l'emplacement réservé aux Européens. Le principe de cette construction a été admis par la société.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1896)

Nous apprenons avec plaisir que M. Boucher, trésorier payeur à Haïphong, a été nommé président de la Société hippique

M. Boucher avait déjà rempli ces fonctions il y a deux ans ; c'est à son activité que la ville de Haïphong devait les jolies installations de son hippodrome, les sociétaires s'en sont rappelés et l'ont de nouveau choisi. C'est une marque de confiance bien méritée.

Haïphong

(*L'Extrême-Orient*, 30 juin 1898)

La Société hippique haïphonnaise, enfin en nombre, dans son assemblée générale du vendredi 24 courant, a nommé son nouveau comité, ou mieux, a renouvelé les pouvoirs de l'ancien comité qui comprendra : MM. Boucher, Brousmiche, de Lansalut ⁴, Flint, Linossier, Lacaze et le commandant d'Artaud.

Ces deux derniers seuls sont nouveaux. Le comité se réunira prochainement pour la désignation des différentes fonctions.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1898)

Les membres du comité de la Société hippique haïphonnaise se sont réunis ces jours-ci, et se sont répartis leur besogne de la façon suivante : MM. Boucher, président ; Linossier, trésorier ; d'Artaud, starter ; Lacaze, juge à l'arrivée ; Flint, juge au pesage ; de Lansalut, secrétaire.

La première réunion aura lieu le 30 octobre. Le Grand prix, 250 piastres, sera probablement couru fin novembre.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1899)

Haiduong. — À la suite de violents incidents qui se sont produits aux courses de dimanche dernier, un duel a eu lieu hier matin entre M. Boucher, président de la Société hippique, et M. Forget, commis des Messageries maritimes. Les témoins du premier étaient MM. Brousmiche et Linossier ; ceux du second MM. de Lansalut et Alleaume.

Le duel a eu lieu au revolver, à trente pas ; quatre balles ont été échangées sans résultat.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1899)

Mercredi soir, ainsi que c'était annoncé, a eu lieu, à l'hôtel du Commerce, la réunion des membres de la Société hippique d'Haïphong.

On sait qu'il s'agissait de recevoir officiellement la démission de l'ancien Comité des courses et de procéder, s'il y avait lieu, à l'élection de nouveaux membres.

Les circonstances particulières qui avaient motivé la convocation des sociétaires étant particulièrement délicates, un grand nombre de ces derniers avaient tenu à assister à cette réunion.

Étaient présents : MM. Boucher, Brousmiche, Linossier, Flint, Sintas, Baujon, Robaglia, Rousé, Autran, Layrisse, Gallois, Renoud-Lyat, Clop, Michaud, de Lansalut, Carlos, Poëls, Forget, Bonnafont, Peretti, Lafeuille, Alleaume, M. Clop, V. Chodzko, Gracias, Grelier, Lafont, Rocher, Ravais, Gravelle et quelques autres.

⁴ [Charles Le Gac de Lansalut](#) (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

Dès l'ouverture de la séance, M. Bouchet, le président du comité démissionnaire, expose d'une façon aussi correcte que concise les motifs qui ont amené le comité à prendre sa décision. Il fait remarquer que ses collègues et lui ont toujours fait ce qu'ils ont pu pour le bien de la société, que la situation financière sera plus prospère en fin de saison qu'elle ne l'a jamais été. Il dit que si les questions de sport n'ont pas toujours été traitées avec la compétence voulue, elles ont toujours été traitées avec impartialité et selon les règles du bon sens, qu'il n'y a pas, d'ailleurs, un grand nombre de personnes ici, absolument compétentes en la matière. Il termine en déclarant que M. Linossier tient la comptabilité à la disposition du nouveau comité, et en demandant la formation d'un bureau provisoire, destiné à présider aux opérations de la soirée.

M. de Lansalut rend hommage aux qualités d'administrateur de M. Boucher, mais se plaçant au point de vue uniquement sportif, croit que l'on peut trouver aisément un comité ayant une certaine connaissance des courses. Il cite des noms de personnes présentes à l'appui.

M. Sintas, prenant alors la parole, rappelle que lors de la fondation de la société, en 1885 [sic], MM. Gallay et le comte d'Hilliers, qui ont organisé avec le concours de quelques autres Haïphonnais, la Société hippique d'HAÏPHONG, étaient les seuls parfaitement compétents. En dehors de ces deux messieurs, il estime que les connaissances sportives de leurs successeurs ne sont que plus ou moins imparfaites. Il propose de renommer en bloc, purement et simplement, l'ancien comité.

À la demande générale, MM. Sintas, Bauron et Robaglia sont désignés pour faire partie du comité provisoire.

Ces messieurs prennent place au bureau et les votes ont lieu immédiatement. Il s'agit de désigner sept membres. Le nombre des sociétaires est de 120. Il y a 35 présents. Le nombre de voix nécessaires au premier tour est donc de 18.

Sont élus :

MM. Linossier	30 voix
Rousé	22 voix
Robaglia	22 voix
Autrand	20 voix
Alleaume	18 voix

M. Boucher, qui a obtenu 14 voix, déclare qu'il n'accepterait pas, dans les conditions présentes, de faire partie du nouveau comité. MM. Brousmiche et de Lansalut déclinent également toute candidature.

On procède à un second tour pour deux membres à élire.

Obtiennent :

MM. Lafont	14 voix
Layrisse	13 voix

Le bureau s'est constitué immédiatement avec les membres du nouveau comité et ceux-ci ont choisi leur président, trésorier, secrétaire, etc.

Cette saison ne comprendra plus, d'ailleurs, que deux réunions.

Séance absolument calme, pas d'incidents.

L. Mors.

LA SOCIÉTÉ DES COURSES

Les membres de la société hippique de Haïphong se sont réunis en assemblée générale et ont procédé à la nomination du comité qui se compose comme suit :

Président Rouzé
Vice-président Robaglia
Trésorier Linossier
Secrétaire Lavedan
Starter Layrisse
Juges à l'arrivée Autrand et Alleaume.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG

Programme de la réunion du 7 janvier 1900
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1899)

Les engagements seront reçus chez M. Linossier, trésorier, jusqu'au jeudi 4 janvier 1900, à 5 h. du soir, et les forfaits devront lui être déclarés avant la samedi 6 janvier 1900, à midi.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

Société hippique d'Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1900)

Lundi soir a eu lieu la réunion des membres de la Société hippique d'Haïphong afin de vérifier les comptes de l'année sportive écoulée et de procéder à l'élection d'un nouveau comité. Vingt-cinq membres étaient présents.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité, et des félicitations votées au secrétaire, M. Lavedan, et au trésorier, M. Linossier.

Les élections pour le renouvellement du comité ont donné les résultats suivants :

Président, MM. Rousé,
Vice-président, de Lansalut
Trésorier, Linossier.
Secrétaire, Lavedan.
Starter, Alleaume.
Juge à l'arrivée, Franciosi.
Commissaire au pesage, Goubier.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1900)

Une délégation du comité de la Société hippique, composée de MM. de Lansalut, vice-président, Franciosi et Alleaume, est allée s'entendre, le 10 juin, avec M. Robineau, résident de la province, à l'effet de pouvoir procéder à deux modifications très importantes du champ de courses ; l'une à trait à l'allongement de la ligne droite réellement trop courte ; l'autre, concerne la création d'un parc à voitures sur le terrain, en prolongement du champ de courses, en bordure sur la route de Do-son.

La délégation a rencontré auprès de M. Robineau l'accueil le plus gracieux et le concours le plus dévoué.

Tout fait espérer qu'un accord entre la Société hippique et les autorités indigènes dont dépend l'hippodrome aura lieu à bref délai, dans d'excellentes conditions financières.

Société des courses
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901)

[II-935] Rousé, président. — de Lansalut, vice-président. — Linossier, trésorier. — Lavedan, secrétaire. — Alleaume, Goubier, commissaires. — Birr, starter

Chronique régionale
SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG
Dimanche 30 mars 1902
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1902)

Prix de Pâques

Plate — Handicap — 1.600 m.— 200 p.

ENGAGEMENTS REÇUS ET POIDS

Écurie Massilia	Fra diavolo	48 kg.
Écurie Minh chau	Étoile polaire	47
Écurie Riehl	Diablotin	46 1/2
Écurie Tam Huu	Adonis II	46 1/2
Écurie Polguère	Darling	44
Écurie Riehl	Gosse	43
Écurie Riehl	Ali	41 1/2
Écurie Riehl	Remontoir	41 1/2
Écurie De Lansalut	Boléro	39 1/2
Écurie Riehl	Banthi	38
Écurie Tom Huu	Taurus	38
Écurie Riehl	Royal	38
Écurie Massilia	Civis	38
Écurie De Lansalut	Chochotte	37 1/2
Écurie Trung	Criquet II	37
Écurie Massilia	Solitaire	36
Écurie Minh-chau	Bao-Lac	35 1/2

LES FÊTES D'HAÏPHONG
Inauguration du monument Jules-Ferry
par le gouverneur général Beau
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1903)

.....
LES COURSES

La réunion de la Société hippique de Haïphong a été excessivement brillante.

Le pesage était entièrement bondé et l'on y circulait avec difficulté. Beaucoup de dames et de très élégantes toilettes jetant au milieu de la foule une note de gaieté. Grande animation aux guichets du Pari mutuel ; près de 4.000 piastres de paris ont été faits, ce qui est un gros chiffre pour l'hippodrome de Haïphong.

M. le gouverneur général honorait la réunion de sa présence, avec M. Bouulloche, MM. de Lamothe, résident supérieur du Cambodge, Baille, le général Winckel Meyer, Domergue et presque toutes les notabilités qui avaient assisté dans la matinée à l'inauguration de la statue de Jules Ferry.

Les courses ont été très intéressantes, et la plus importante épreuve de la journée — le Prix Jules-Ferry — de 500 piastres, a été pour Lam-Ho à M. Caralp.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Prix du Nouvel An. — Plat. — 2.100 mètres- — 100 \$.

.....
Prix du Résident — Steeple-chase — 2.400 mètres — 150 \$.

10 chevaux sont partis dans cette épreuve qui a été très mouvementée et fertile en incidents.

.....
Prix Jules-Ferry. — Plat. — 3.000 mètres. 500 piastres.

.....
À cinq heures et demie, la réunion terminée, la foule des invités et des amateurs de sport rentrait en ville, donnant à la route du Lac-Tray qui, certainement, ne vit jamais telle affluence, les allures d'une avenue des Champs-Élysées un jour de grand prix.

Par une coïncidence heureuse, la musique des Philippins qui, le matin, avait raté le train, arrivait par le boulevard Amiral-Courbet, jouant les marches les plus entraînantes de son répertoire et venait se placer devant l'hôtel Debeaux où elle donnait jusqu'à sept heures et demie un concert très applaudi.

À dix heures, la série des fêtes se continuait par le bal ouvert offert au théâtre par la municipalité et auquel le gouverneur général et sa suite avaient fait l'honneur de leur présence. Dire que ce bal fut un succès serait rester au dessous de la vérité. À onze heures du soir, la foule des danseurs y était tellement dense que l'on s'écrasait littéralement. Les toilettes superbes et fraîches. Les gracieuses Haïphonnaises rivalisaient de grâce et de beauté avec nombre de nos plus élégantes Hanoïennes qui, descendues pour assister à la cérémonie du matin, avaient prolongé leur séjour.

On a dansé ferme jusqu'à la pointe du jour, moment auquel les plus intrépides ont dû songer à aller prendre un repos qu'ils avaient certes mérité.

Ainsi se termina, dans l'éblouissement des bijoux et des soies aux couleurs chatoyantes, une journée dont le souvenir durera longtemps dans l'esprit des Tonkinois.

AV.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPORTIVE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1903)

De notre correspondant d'Haïphong :

Mercredi soir, 13 mai 1903, a eu lieu, à l'hôtel du Commerce, l'assemblée générale des membres de la Société hippique.

L'ordre du jour portait :

1° Exposé de la situation financière pour l'année sportive 1902-1903 ;

2° Renouvellement du comité.

D'après l'article 3 du règlement Intérieur de la Société hippique, l'assemblée générale « ne pourra délibérer que si un quart, au moins, des membres présents au Tonkin assiste à la séance. »

Le Secrétaire procède à l'appel nominal, il relate la présence de 10 membres dans la Salle, indique la quantité de Sociétaires absents de la Colonie et constate que l'assemblée générale est en droit de délibérer.

M. d'Abbadie, président du comité, expose la situation financière de la Société Hippique.

M. Lavedan, secrétaire, fait un rapprochement entre l'état budgétaire de la saison sportive 1902-1903 et celui de l'exercice précédent et établit la prospérité toujours croissante de la société.

Aucun membre ne demandant la parole au sujet de la situation financière, M. d'Abbadie met aux voix la gestion du comité pendant l'année écoulée.

Adoptée.

L'ordre du jour appelant le renouvellement du comité, on procède d'abord à l'élection du président et du vice-président.

M. d'Abbadie est réélu président par 15 voix ; M. de Lansalut, vice-président par 10 voix.

M. d'Abbadie, remercie Messieurs les sociétaires en son nom et au nom de M. de Lansalut, de la nouvelle marque de sympathie qu'ils viennent de leur donner. Ils s'appliqueront à s'en montrer dignes en redoublant d'efforts et de dévouement.

Sur la proposition de M. Lavedan, le nombre des commissaires étant porté de 6 à 8, l'assemblée générale est appelée à émettre un vote à ce sujet.

Sont élus MM. Linossier, Le Milon, Roques [Roque], Rouyer, Lavedan, Riche, Sciarli, Goubier et Maurice, — les quatre derniers, avec le même nombre de voix.

M. Goubier remercie les membres qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance mais ses occupations ne lui permettent pas d'accepter un mandat quelconque au sein du Comité.

Par suite de la décision de M. Goubier, le Comité de la Société Hippique se trouve être au complet.

Plusieurs propositions ont été présentées pendant cette réunion ; elles feront l'objet d'une étude spéciale.

Après la clôture de la réunion de l'assemblée générale, le nouveau comité s'est réuni afin de répartir entre ses membres les diverses fonctions statutaires.

Ont été nommés :

Président : M. d'Abbadie

Vice-Président : M. de Lansalut.

Trésorier : M. Linossier et en son absence : M. Riehl.

Secrétaire : M. Lavedan.

Les fonctions de starter, juge à l'arrivée, juge au pesage, commissaire chargé du pari Mutuel, commissaire des courses ont été réservées pour une prochaine réunion du Comité — plusieurs membres de ce Comité ne se trouvant pas présents.

Avant de se séparer, le comité a nommé ses délégués à la Société d'Encouragement : MM. d'Abbadie, Riehl et Lavedan ont été choisis.

Haiphong
(L'Avenir du Tonkin, 4 novembre 1904)

On sait que quelques divergences se sont élevées entre la Société des Courses de Haiphong et les propriétaires. On a objecté que la piste était en mauvais état, les obstacles impossibles. Or, nous avons visité le champ de courses et nous devons, à la

vérité, de reconnaître que la piste est en aussi bon état que le temps peut le permettre et les obstacles très franchissables. Ceux-ci ont été, d'ailleurs, essayés sans difficulté pour les chevaux.

La Société hippique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1905)

.....
La réunion sportive de Haïphong, bien qu'ayant un programme intéressant, avait attiré peu de monde. Les dames surtout ont fait défaut et leur absence a été très remarquée. Espérons que, dimanche prochain, pour le Grand Prix, elles prendront le chemin de notre hippodrome et que, le temps aidant, elles nous montreront des toilettes qui ne demandent qu'à faire leur apparition.

Reconnu parmi les sportsmen : M. le colonel Beaujeux, M. Devaux, M. de Lansalut, M. Ollivier, M. Charrière, M. Linossier, M. le colonel Debon, M. Maurice, M. Levasseur, M. Rouzé, M. Cornu, M. Lamothe ; à la tribune des propriétaires : M. Clop, M. Danloux, Du Mesnil, M. Ravais, M. Dufourcq.

La Société hippique de Haïphong
Communiqué
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1905)

La Société hippique de Haïphong a l'honneur d'informer messieurs les propriétaires que les chevaux qui prendront part, le trois décembre, aux courses de Bac-Ninh, Dap-Cau ne se trouveront plus qualifiés pour les courses qui se disputeront sur l'hippodrome de Haïphong, pendant la saison 1905 1906.

Pour les commissaires
Le secrétaire
O. FOUQUERAY.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1906)

Société des Courses. — L'assemblée générale de la Société des Courses a eu lieu vendredi soir à 8 h. 1/2.

M. de Lansalut prend la parole et rend compte de la gestion du Comité pendant la dernière saison. Il dit que la totalité des recettes s'est élevée à 14.788 p. 45. et celles des dépenses à 14.512 p. 36, donnant un solde en caisse en fin d'exercices de 276 p. 09 ; recettes qui sont peut être un peu inférieures à celles de l'année précédente, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on considère que la Société a donné 8 réunions au lieu de 14 et demande aux sociétaires présents de bien vouloir approuver cette gestion, ce qui est fait à l'unanimité.

M. de Lansalut continue en démontrant combien la situation de la société est différente aujourd'hui par suite de l'arrêté pris par le gouverneur général ; il explique que la société, jusqu'à ce jour, n'était j pas une personne civile, et indique les moyens à employer pour y parvenir et permettre à la société d'exister. Dans tous les cas, elle

rencontrera au point de vue financier de gros embarras, car la nouvelle réglementation modifie les prélèvements du pari mutuel. Autrefois, sur les opérations de celui-ci, on laissait au gérant 3 % du montant des sommes jouées et la société en conservait 12 pour elle. Aujourd'hui, on doit prélever en plus 2 % pour les caisses de bienfaisance et 2 % pour le comité de perfection de l'élevage. La part revenant à la Société ne sera plus donc que de 8 %, ce qui constitue une diminution de recettes très sensible et que rien n'explique, les sociétés de bienfaisance n'existant pas au Tonkin et le Comité de perfection de l'élevage n'ayant pas donné, jusqu'à ce jour, de résultats bien appréciables. Cet arrêté est nettement hostile aux courses et, dans ces conditions, il y a tout lieu de penser que le gouvernement cessera de donner les subventions qu'il avait habitude d'accorder.

Il y a lieu néanmoins d'étudier la question sous le nouveau jour où elle se trouve placée, d'établir la société sur de nouvelles bases et avec de nouveaux statuts. L'assemblée décide de nommer à cet effet un comité auquel elle délègue tous ses pouvoirs, MM. Bouchet, Bauron [Baron ?], Ferrand, Martin, Fouqueray sont désignés à l'unanimité pour faire partie de ce comité, le comité sortant ayant énergiquement refusé pour des raisons particulières et malgré une vive insistance des sociétaires présents, de prolonger leur mandat qui était expiré.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE HAÏPHONG

Statuts

(Bulletin administratif du Tonkin, 15 octobre 1906)

Entre les soussignés, domiciliés à Haïphong :

MM. Baillard, architecte ;
Bertillet, employé de commerce ;
Borios, —
Bouchet, employé aux Fluviales ;
Bournique, éleveur
Broutin, avocat-défenseur ;
Chabaux, comptable ;
Charrière, négociant ;
Crétin, entrepreneur ;
Devaux, avocat-défenseur ;
Ferrand, —
Fouqueray, commis de voirie ;
Freynet, négociant ;
Galland, —
Goubier, —
Granval, —
Grawitz, —
Guichat, restaurateur ;
Le Gac de Lansalut, avocat-défenseur ;
Le Millon, carrossier ;
Le Vasseur, publiciste ;
Martin-Aimé, négociant ;
Marty, armateur ;
Maurice, agent des Messageries maritimes ;
Nas de Tourris, commis-greffier ;
Poinset, pilote ;

Riehl, planteur ;
Rousé, négociant ;
Van Petegem, employé de commerce,
Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Il est formé entre les sus-nommés une société qui a pour but l'amélioration de la race chevaline en Annam et au Tonkin.

Cette société, qui a son siège à Haïphong, à l'hippodrome, prend le titre de « Société hippique de Haïphong ».

Art. 2. — Le capital social versé en espèces s'élève à la somme de quatorze cent cinquante piastres. Il est divisé en vingt-neuf parts nominatives et indivisibles de chacune 50 piastres. Chacun des associés est propriétaire d'une part et ne peut en posséder qu'une. Il devra verser une cotisation mensuelle dont le quantum sera fixé chaque année.

.....
Haïphong, le 30 juin 1906.

Les commissaires,
Martin, Ferrand, Le Milon.
Le Président,
BOUCHET.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1907)

.....
Après cette course, le comité de la société hippique de Haïphong a offert aux propriétaires, au maire, aux membres de la presse, aux gentlemen de la course du Prix du Turf, une coupe de champagne. M. Bouchet, président de la société, en levant sa coupe a bu à la grandeur, à la prospérité des sociétés hippiques de Haïphong et de Hanoï et à leur entente qu'il espère durable. M. Wiet a répondu quelques mots, buvant à la prospérité de la Société hippique de HAÏPHONG.

Société des courses de Haïphong
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 711)

Fondée en 1888

MM. BOUCHET, président ;
MARTIN, AIMÉ, commissaire ;
LE MILON, —
MARTIN, JOSEPH, —
ROUX, secrétaire.

Société des courses de Haïphong
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 256)

MM. BOUCHET, président ;
FOUQUEREY, trésorier ;

BORIN, commissaire ;
GRAWITZ, —
MARTIN, —

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1912)

LA SOCIÉTÉ DES COURSES — Samedi, a eu lieu une assemblée des membres de la Société des Courses de Haïphong, convoquée pour pourvoir au remplacement du commandant Bouchet, président du comité, qui, en raison de son prochain départ, s'est démis de ses fonctions, et examiner les mesures à prendre pour tirer le sport hippique du marasme où il se débat.

C'est M^e Ferrand, l'avocat si sympathiquement connu, qui a été élu président de la Société, choix dont nous félicitons autant les électeurs que l'élu.

Quant à la situation, après avoir unanimement reconnu qu'elle n'était pas brillante, on a décidé d'attendre des jours meilleurs tout en conviant les éleveurs et les propriétaires à préparer pour l'an prochain des écuries suffisantes pour reprendre la reprise des réunions.

La saison est, en effet, trop avancée pour que l'on ait encore l'espoir de pourvoir faire quelque chose. Les deux tentatives faites cet hiver pour donner une seule journée de courses ont échoué dans des proportions telles qu'il est permis de se demander s'il y a encore au Tonkin, à l'heure actuelle, un seul cheval de courses.

Souhaitons que l'appel qui va leur être adressé soit entendu des propriétaires et qu'ils prennent leurs dispositions pour que la saison prochaine voit la renaissance du sport hippique, qui fut jadis si brillant au Tonkin.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HAÏPHONG
Fondée en 1888 :
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1914, p. 241)

MM. GRAWITZ, président. ;
BORIOS, commissaire ;
MARTIN. —
POINSET, —

Société hippique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1914)

Réunion du 12 avril

PRIX DE LA CULBUTE, plate, 1.400 mètres, pour chevaux annamites n'ayant jamais gagné. Poids pour âge, 100 \$ au premier, 20 \$ au deuxième :

Ecurie Tricolore — Espoir 42 kg.

— Bernard — Duc 43 kg

— Cynos — Nam-Quan 43 kg

— — — Athos 48 kg

Hoabinh — Patineur 44 kg

PRIX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, piste, 1.400 mètres, pour chevaux de croisement n'ayant jamais gagné. Poids pour âge, 100 \$ au premier ; 20 \$ au deuxième.

Écurie Lilas Entraîneur. 44 kg
— Vellitini Galuchette 42 kg
— Arabe— Laguigne ex Impériale 42 kg
— Bleue — Fuia 42 kg

PRIX DU PRINTEMPS, 2.000 mètres haies, handicap, pour tous chevaux annamites et de croisement 200 \$ au premier ; 40 \$ au deuxième ;

Écurie Cynos — Saïda 46 kg.
— — — Fanchon 44 kg
— Grawitz — Phi-Long ex M'as-tu-vu 54
— — — Phi-Phu ex Echo 38
— Bleue — Djiffa 50

PRIX DU DOLLAR, 3^e série, plate, 1.400 mètres, pour chevaux de croisement de 4 ans et au dessus 100 \$ au premier ; 2^o § au deuxième

Écurie Lilas — Eclipse II 46 kg.
— Cynos — Suzon 46 kg
Grawitz —Phi-Yen ex La Navarraise 49 kg
Grawitz —Fleur de Lys 47 kg

TONKIN

La vie administrative

(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1921)

Un arrêté du gouverneur général en date du 3 novembre dernier autorise la Société civile dite « Cercle sportif haïphonnais », à se constituer en société de courses et à ouvrir un hippodrome à Haïphong.

LES SPORTS

Cercle sportif haïphonnais

Réunion hippique du 11 février à Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1923)

La deuxième réunion hippique du Cercle sportif haïphonnais a eu lieu le 11 février à 2 heures et demie. Le crachin qui n'avait pas cessé de tomber depuis deux jours s'était subitement arrêté et le temps sembla vouloir, lui aussi, être de la fête. Pendant les courses, on remarquait dans les tribunes une belle animation ; le public était relativement plus nombreux que lors de la dernière réunion ; parmi l'élément masculin qui prédominait, quelques dames élégantes jetaient une note gaie.

Les courses se sont déroulées sans accident et à 5 heures et demie, les heureux parieurs du dernier numéro touchaient leur coupon au guichet.

Voici les résultats des courses dans l'ordre où elles ont été données

.....

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1933)

Condoléances. — Le télégramme suivant a été envoyé à M. H. Tissot, président de la Société des Courses à Hanoi.

Tissot, président Courses Hanoi

Apprenons décès très regretté camarade Rollet

Comité Courses me prie vous transmettre ainsi qu'à Comité expression sincère ses condoléances attristées :

Despinoy ⁵,

Président Courses Haiphong.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

LES COURSES

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1933)

N'oubliez pas que c'est demain dimanche 14 courant, que doit se tirer le Cash jeep organisé par la Section hippique haïphonnaise. Des billets restent en vente, chez M. Omnès, Hôtel Teston...

M. Châtel visite Haiphong
(*Chantecler*, 15 juillet 1937, p. 3)

[Pas de html. TIFF potable]

.....
Il s'entretint ensuite de la question du champ des courses. Il savait que la Société des courses de Haiphong éprouvait beaucoup de difficultés pour l'organisation des réunions. Il tâcherait de demander à la Société des courses de Hanoi d'aider celle de Haiphong. M. le docteur Fesquet fit remarquer que les dernières courses à Haiphong avaient donné plus de 800 \$ de recettes, qui avaient été versées au budget local. Il estime que Haiphong devrait réserver une part de ces versements aux œuvres d'assistance sociale.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 octobre 1937)

PARI MUTUEL

2^e pari jumelé de la réunion du 3 octobre 1937

La section hippique du Cercle des Sports à Haiphong a l'honneur d'informer que la répartition du total gagnant du 2^e pari jumelé de la réunion du 3 octobre dernier sera faite sur les tickets portant les combinaisons suivantes : 6 x 2, 6 x 3, 6 x 4, 6 x 5, 6 x 7 et 6 x 8.

⁵ Auguste Despinoy : marié à Lucienne Demange. [Transitaire à Haiphong](#).

Le paiement de 82 p. 70 par ticket sera effectué chez M. Tallard ⁶, 2, boulevard Amiral-de-Beaumont, jusqu'au 17 octobre 1927, avant midi.

Arrêté n° 580

8 juin 1943

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1943, p. 628)

La Société des Courses de Haïphong est autorisée à organiser sur son hippodrome une réunion hippique, le Lundi de Pentecôte 14 Juin 1943, suivant le programme ci-annexé.

Est accordée à la Société intéressés l'autorisation d'effectuer le pari-mutuel pendant ces réunions, à condition de l'effectuer elle-même. Les opérations seront faites sur le Champ de Courses, en présence en présence et sous le contrôle d'un délégué du Résident Supérieur et de deux délégués du Service du Trésor.

Pour faire face à ses frais d'administration, la Société des Courses de Hanoi effectuera, sur la masse des sommes versées au pari-mutuel, un prélèvement de 8% (huit pour cent), indépendamment du prélèvement sans affectation spéciale au profit du Budget local et des prélèvements réglementaires en faveur des œuvres d'assistance ou de bienfaisance, de l'élevage, de l'éducation physique et des sports, de l'enseignement agricole et de l'encouragement à l'agriculture, du « Secours national » et des œuvres d'assistance concernant les Français d'Indochine, le tout sous réserve des modifications qui pourraient être prescrites par le Gouverneur Général.

RÉTROSPECTIVE

L'hippodrome de la route de Do-Son
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1938)

Les journaux de 1888 donnèrent les détails suivants : « Le nouvel hippodrome sera situé sur le côté Nord-Est de la route de Do-Son, à gauche en allant au Lach-Tray, à environ 1.500 mètres du pont de Do-Son, entre la route et le petit bois, au milieu des rizières.

« Adossée à la route, la tribune fera face au nord-est, de telle sorte qu'aux heures des courses, le soleil ne pourra incommoder les spectateurs.

« C'est le village voisin qui, au prix de 2.000 ligatures, s'est chargé du remblai de la piste au-dessus du niveau des inondations pendant la saison des pluies. La piste sera en dos d'âne, l'eau ne pourra y séjourner et s'écoulera vers deux ruisseaux latéraux.

« La piste aura 1.200 mètres de tour. Primitivement, on devait lui donner 20 mètres de large, mais par raison d'économie, on a réduit la largeur à 15 mètres, ce qui est suffisant, les tournants étant très doux et dessinés de fort loin.

« En ce moment, il y a environ 300 mètres de piste remblayés, toute la ligne droite de l'arrivée, et un peu de tournant avant la ligne droite. Les terrassiers continuent en sens inverse du parcours des chevaux, et tout fait espérer que, dans deux mois, le remblai sera terminé.

« Il y aura alors à gazonner la piste, à faire construire les aménagements, tribunes, écuries, bar, etc.

⁶ Abel Tallard : chef du rayon quincaillerie de Poinard & Veyret à Hanoi (1921), puis directeur du garage Bobillot et de l'usine de cheddites de Phu-Xa (1925-1929). Il s'établit ensuite à Haïphong : concessionnaire des transports postaux entre Hanoi et Haïphong, entrepreneur de pompes funèbres, commerçant en confection et propriétaire hippique.

« Nous aurons pour la saison d'automne un hippodrome très pittoresque, desservi par une jolie route, car la route de Do-Son au Lach-Tray sera terminée a ce moment. »
